



[# REGLEMENT SPORTIF](#)

[# REGLEMENT TECHNIQUE](#)

[# AGENDA DE LA JOURNEE](#)

[# REGLEMENT SPORTIF](#)

Article 1 : Tenue vestimentaire : le port d'un casque (type cyclomoteur minimum), de gants, de manches longues et de pantalon est obligatoire pour le pilote (et le copilote, en catégorie sidecar) ; le port de genouillères et de coudières est fortement conseillé.

Article 2 : La course se déroulera dans une descente, les « caisses à savon » ne disposant pas de moteur, seule énergie : la gravitation.

Article 3 : Toute équipe concourante devra présenter au comité organisateur, au moins une heure avant la course, la liste des participants de l'équipage et un descriptif sommaire du véhicule.

Article 4 : Comité organisateur : l'association « *Les Pamprôfolies* » de Pamproux
Comité de course : juges et commissaires de courses.

Article 5 : Les caisses à savon se présenteront au contrôle technique le 17 septembre à partir de 8h parking de la Ferté à Pamproux.
Ce contrôle homologuera les inscriptions et **la conformité au règlement technique**, appliquera des pénalités aux véhicules non conformes et exclura des épreuves sportives ceux présentant un danger.
Après contrôle et notation des juges, les véhicules devront procéder à un test de roulage et de freinage sous contrôle des commissaires.
Les véhicules non conformes devront être modifiés et recontrôlés avant 10h.
Chaque coureur aura un dossard délivré à l'inscription
Chaque caisse à savon aura un numéro d'enregistrement délivré à l'inscription après validation par le contrôle technique.

Article 6 : À 10h, début de l'épreuve de vitesse, jusqu'à 12h30, elle reprendra après le déjeuner à partir de 14h et ce jusqu'à la fin des manches aux alentours de 17h.
La course mettra en compétition chaque véhicule les uns après les autres avec un départ une fois que le précédent concurrent aura franchi la ligne d'arrivée.
Le départ de la course sera donné à partir d'un tremplin avec les roues arrière boquées sur le tremplin. A l'arrivée, le chronomètre s'arrête au franchissement de la ligne d'arrivée par les roues arrière de la caisse à savon.
Chaque véhicule pourra courir 3 fois avec un pilote différent à chaque course.





Chaque pilote effectuera une ou deux descentes selon les conditions de course (nombre de participants, conditions météorologiques,).

Article 7 : Le classement prendra en compte le cumul des deux meilleurs temps de chaque caisse, et ce par catégorie.

Rappel des catégories : « **C1** » de 10 à 13 ans / « **C2** » de 14 à 17 ans / « **C3** » plus de 18 ans / « **C4** » Side-car à partir de 16 ans / « **C5** » Bob Car à partir de 16 ans / « **C6** » Carioli à partir de 16 ans / « **C7 kart jeunes** » de 10 à 16 ans / « **C7 kart adulte** » à partir de 16 ans

Drift Trike

Article 8 : Un contrôle du freinage est obligatoire entre chaque manche une non-conformité impliquera réparation du véhicule, celui-ci ne pourra courir qu'après accord du commissaire de ligne du départ.

Article 9 : Seules les réclamations écrites seront retenues. Elles seront déposées auprès du directeur de course dans les 15 minutes qui suivent la fin de la manche concernée. Le comité de course pourra à tout moment modifier ce règlement ou le déroulement de la course (conditions météorologiques, raisons de sécurité).

Article 10 : Les caisses à savon auront le droit de bénéficier d'une assistance technique pour réparation, et ceci entre chaque manche. Les réparations sont formellement interdites sur la piste. Il est interdit de stationner sur le parcours.

Article 11 : Durant la course les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de piste situés sur le parcours :
Ceux-ci disposeront de deux drapeaux :

Un drapeau rouge indiquant que la course est **neutralisée**, les véhicules doivent alors impérativement **s'arrêter** et obéir aux instructions du commissaire de piste.

Un drapeau vert indiquant que la piste est **libre**.

Article 12 : Les spectateurs ne devront pas :
- Circuler sur la piste
Ils devront respecter les consignes données par les commissaires de piste.

Une parade finale aura lieu en fin de journée avant la proclamation des résultats sur la ligne d'arrivée. Les véhicules les plus lents partiront en premier, interdiction de doubler pendant la parade.





REGLEMENT TECHNIQUE

Article 1 : Toute « caisse à savon » devra être de fabrication artisanale.

Article 2 : La ou les roues directrices ne seront autorisées qu'à l'avant.

Article 3 : Les « caisses à savon » seront obligatoirement équipées d'un système de freinage sur les deux roues d'un même essieu.
Il devra être réalisé sur la base d'un système type freins de vélo à pincés ou à patins, tambours, disques agissant efficacement de façon symétrique par rapport à l'axe du véhicule. Lors des vérifications, le pilote devra effectuer un test de freinage sans que ses mains ne quittent la commande de direction.

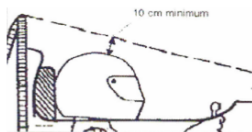
Article 4 : Plancher : le dessous de la caisse devra être fermé par un plancher rigide (ceci afin d'empêcher les pieds du pilote de traîner par terre).

Article 5 : Protection : ni structure ni décoration ne devront faire saillir. Ceci concerne les éléments métalliques et visseries. Les éléments de décoration externe devront être déformables.

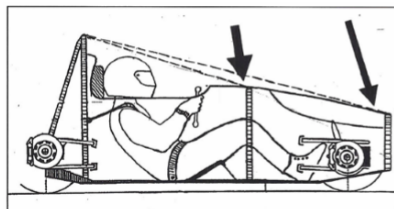
Article 6 : Spécifications :

- Véhicule monoplace ou biplace
- Longueur maximale hors tout : 2,70 mètres
- Largeur maximale hors tout : 1,5 mètre
- Garde au sol maximum : 0,25 mètre
- Garde au sol minimum (conseillé) : 3,5 cm
- Empattement minimale : 0,90 mètre
- Voie minimale : 0,50 mètre
- Diamètre maximum des roues (inscrite sur le pneu) : 650 mm
- Poids maximum à vide : 70 kg
- Hauteur maximale du plancher par rapport au sol : 30 cm
- Protection latérale d'une hauteur de 20 cm est obligatoire de chaque côté du pilote. Celle-ci doit être suffisamment rigide pour le protéger et ne pas risquer de le blesser.
- Arceau au-dessus de la tête du pilote





La carrosserie de la caisse doit permettre le retournement de celle-ci sans déformation. Afin de consolider le véhicule en cas de retournement, s'assurer que le devant de la caisse soit suffisamment rigide pour ne pas se déformer (figure page suivante). Au besoin on peut renforcer la structure à l'aide d'un arceau additionnel.



Exemple de montage de consolidation de la structure

■ Un anneau de remorquage devra être fixé à l'avant et à l'arrière du véhicule, afin de pouvoir le tracter. Pour ce faire chaque caisse à savon devra posséder une sangle de 3 mètres équipée de deux mousquetons

Article 7 : Drift Trike : le Drift Trike est constitué principalement d'un train avant de BMX (roue, pegs, fourche, douille de direction, potence, guidon et frein) sur lequel il vient souder un cadre. Le train arrière est en général constitué de jantes/pneus avant de karting emmanché dans une rondelle de PVC de diamètre 250 mm. Le siège est fixé directement sur le cadre. Le Drift Trike à inertie est la version la plus classique. Il n'est pas motorisé, il peut être équipé de pédales à l'avant, ou de pegs. Il se pratique en descente essentiellement.

AGENDA DE LA JOURNEE

8h : accueil des concurrents parking de la Ferté à Pamproux

Inscription ou confirmation d'inscription

Contrôle Technique

Remise des dossards et de numéro d'inscription de la caisse à savon

10h à 12h30 : début de l'épreuve de vitesse,

12h30 à 14H : déjeuner

14h à 17h : reprise de la course

17h : défilé final

